

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

### DATE CONVOCATION

2 avril 2026

### DATE D'AFFICHAGE

2 avril 2026

### Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 AVRIL A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents** : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

### Absents excusés :

Néant

**Absent non excusé** : M. Miguel FIMIEZ

**Secrétaire de séance** : M. Cyrille OLLIVIER

## **2. Création de postes de conseillers municipaux délégués et élection de ceux-ci**

### Délibération DE02-07042026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Vu le PV d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Après un appel à candidature, où Mme Sandrine DEMAYA et M. Cyrille OLLIVIER se sont portés candidats,

Considérant que Mme COUET propose à l'assemblée de créer deux postes de conseillers municipaux délégués tel que définit ci-dessous :

Un conseiller municipal délégué en charge des travaux. Cette délégation est proposée à Mme Sandrine DEMAYA.

Un conseiller municipal délégué en charge de la jeunesse. Cette délégation est proposée à M. Cyrille OLLIVIER.

Madame le Maire rappelle que l'élection de conseillers municipaux délégués intervient par scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
Il est procédé successivement à l'élection des deux conseillers municipaux délégués.  
Deux assesseurs sont désignés : Anne Laure JODEAU-BELOTTI et Jérôme BELFORT.

Il est procédé à l'élection d'un premier conseiller municipal délégué :  
Considérant la candidature de :  
Cyrille OLLIVIER  
Considérant que chaque conseiller est alors invité à déposer son bulletin de vote dans la corbeille

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Après avoir procédé aux opérations de vote,  
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quinze)  
Nombre de conseillers municipaux présents : 14 (quatorze)  
Nombre de votants : 14 (quatorze)  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 (zéro)  
Nombre de suffrage déclarés blancs : 0 (zéro)  
Suffrage exprimés : 14 (quatorze)  
Majorité absolue : 8 (huit)

A obtenu :

- Cyrille OLLIVIER, 14 voix (*quatorze voix*)

**Après le vote à bulletin secret :** Cyrille OLLIVIER ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé conseiller municipal délégué.

Il est procédé à l'élection d'un deuxième conseiller municipal délégué :  
Considérant la candidature de :  
Sandrine DEMAYA  
Considérant que chaque conseiller est alors invité à déposer son bulletin de vote dans la corbeille

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Après avoir procédé aux opérations de vote,  
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 14 (quatorze)  
Nombre de votants : 14 (quatorze)  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 (zéro)  
Nombre de suffrage déclarés blancs : 0 (zéro)  
Suffrage exprimés : 14 (quatorze)  
Majorité absolue : 8 (huit)

A obtenu :

- Sandrine DEMAYA, 14 voix (*quatorze voix*)

**Après le vote à bulletin secret** : Sandrine DEMAYA ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé conseillère municipale déléguée.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes de conseillers municipaux délégués avec 14 voix pour et nomme Sandrine DEMAYA et Cyrille OLLIVIER.**

**Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 9 avril 2026

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Cyrille OLLIVIER

